

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2629

22 octobre 2013

SOMMAIRE

4SQ International Société Anonyme	126181	Saint Clair International S.A.	126152
Abaca Lux S.à r.l.	126154	Samisa S.à r.l.	126153
Alkab S.à r.l.	126155	Saposa S.à r.l.	126153
A.L.P. Investment S.A.	126155	Sarasino Soparfi S.A.	126153
ANTONOV AN2 LËTZEBUERG Association sans but lucratif	126160	Seter Investment	126147
A.W.H. S.à r.l.	126155	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care III S.à r.l.	126146
Blue Rock Holding Lux S.A.	126181	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IV S.à r.l.	126146
Caret EB S.à r.l.	126149	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VIII S.à r.l.	126147
Caret PSLI S.à r.l.	126151	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care VI S.à r.l.	126146
Caret SHSG S.à r.l.	126150	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I S.à r.l.	126147
Cathians S.A.	126149	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI S.à r.l.	126148
CENSI Holding A S.à r.l.	126150	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero V S.à r.l.	126147
Container Quick Lock Luxembourg S.A.	126149	Smartsynergy s.a.	126152
Container Quick Lock Luxembourg S.A.	126149	Société luxembourgeoise d'histoire urbaine, asbl	126190
Dalyan S.A.	126150	Sofidec S.à r.l.	126152
Danop S.A.	126149	Somes Investments S.à r.l.	126146
Daxis S.A.	126151	Sophis Manco Luxembourg SA	126148
DEGI Kirchberg S.A.	126151	Stanley Holdco S.C.A.	126147
Deneb Cygni S.A.	126150	Sub Ebco S.à r.l.	126162
EIG LLX Holdings S.à r.l.	126173	Sun Constellation Luxco S.à r.l.	126152
Emresa S.A.	126150	T10 S.à r.l.	126156
Interstück S.A.	126192	Tallis 2 S.à r.l.	126156
La Financière Grandchamp S.A. SPF	126148	TCG Asnières 1 S.à r.l.	126156
La Languette S.à r.l.	126148	Theatre Directorship Services Beta S.à r.l.	126162
Larry Condo S.à r.l.	126154	Vam Funds (Lux)	126192
Larry II Potsdam S.à r.l.	126154	Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l.	126156
Lejoh Holding S.A.	126151	Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l.	126169
Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l.	126154	Wood Trader Exchange S.à r.l.	126155
LMI Finance S.A.	126151	Yves Clause Immobilière S.à r.l.	126155
Menuiserie Concept S.à r.l.	126153		
Mixfinance S.A. SPF	126162		
Quadraus S.A.	126148		
Rivage Holding S.à r.l.	126146		

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 139.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126102/10.

(130153544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Rivage Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 106.320.

EXTRAIT

La société prend acte de la démission de Monsieur Carlo SCHNEIDER avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126093/13.

(130153646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 142.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126103/10.

(130153551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 142.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126105/10.

(130153552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Somes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Somes Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126120/11.

(130153600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126107/10.

(130153545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 114.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126108/10.

(130153559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126113/10.

(130153548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Seter Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 140.760.

En date du 28 février 2013, la totalité des 1000 parts sociales de la société a été cédée à Monsieur Serge TERRIER, demeurant à Ch-1005 Lausanne, 23a, avenue du Léman.

Référence de publication: 2013126141/9.

(130153235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Stanley Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.664.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 02 septembre 2013

Madame Delphine Tempé, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, démissionne comme membre de conseil de surveillance, avec effet à partir du 23 août 2013.

Monsieur Keith Grealley, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, est nommé membre de conseil de surveillance, avec effet au 23 août 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra durant l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126157/15.

(130152985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013126114/10.

(130153555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Quadraus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126074/10.

(130153282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sophis Manco Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.754.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 septembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013126122/16.

(130152851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

La Languette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 129.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126597/9.

(130154003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

La Financière Grandchamp S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 152.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126621/9.

(130154258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Caret EB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.277.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant unique de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

For your information, please note that Mr Ely Michel Ruimy, sole manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126403/13.

(130153788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

CQL Luxembourg S.A., Container Quick Lock Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ben Van den Keybus / Paul der Weduwe / Anthony Verhaere.

Référence de publication: 2013126387/10.

(130153937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

CQL Luxembourg S.A., Container Quick Lock Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126386/10.

(130153936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cathians S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126412/10.

(130154434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Danop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DANOP S.A.

Référence de publication: 2013126432/11.

(130154343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

CENSI Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.894.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013126417/11.

(130153875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Caret SHSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.276.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant unique de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

For your information, please note that Mr Ely Michel Ruimy, sole manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126408/13.

(130153797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Dalyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126431/10.

(130154301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Deneb Cygni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126440/10.

(130153869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Emresa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 90.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/09/2013.

Référence de publication: 2013126459/10.

(130154415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Caret PSLL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.278.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant unique de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

For your information, please note that Mr Ely Michel Ruimy, sole manager of the Company, has now his professional address at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126407/13.

(130153787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Daxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 128.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126435/10.

(130153939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

DEGI Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.657.

EXTRAIT

Laut Beschlusses der Generalversammlung vom 27. März 2013 wurde Statera Audit, RCS-No. B 156.148, Sitz in L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, als Wirtschaftsprüfer bis zur Generalversammlung, welche den Jahresabschluss zum 30. Juni 2013 verabschiedet, ernannt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013126437/13.

(130154084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Lejoh Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126624/9.

(130153904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

LMI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 100.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126629/9.

(130154154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Sofidex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.780.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des principales résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 3 septembre 2013*

L'actionnaire unique a décidé de clôturer la liquidation, de constater que la société a définitivement cessé d'exister et que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans auprès de Patrick Sganzerla, avec adresse au 30, rue Tony Dutreux à L-1429 Luxembourg

L'actionnaire unique donne pleins pouvoirs de substitution à tout employé de la Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l. afin de procéder aux formalités légales de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Fiduciaire Patrick Sganzerla
Société à responsabilité limitée
Un mandataire / Expert-Comptable

Référence de publication: 2013126119/21.

(130152565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sun Constellation Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 177.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126124/10.

(130152896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Smartsynergy s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 115.374.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126116/10.

(130153560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Saint Clair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 63.379.

EXTRAIT

En date du 30 août 2013, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- Viscomte S.à r.l., avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 6 août 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126128/13.

(130153095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Samisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.009.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 30 août 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour SAMISA S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126129/16.

(130153643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Saposa S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 148.521.

—
Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la Société en date du 20 août 2013:

- Madame Cristina Fileno avec adresse professionnelle au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 20 août 2013.
- Madame Laure Paklos avec adresse professionnelle au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 20 août 2013 pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013126134/16.

(130153529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Sarasino Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.744.

—
L'adresse exacte de l'administrateur de classe A, Monsieur Gernot Kos est bien 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et non L-1273 Wormeldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.09.2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013126135/13.

(130152953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Menuiserie Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 71C, route de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 140.792.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126649/9.

(130154260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Leopard Germany Holding Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013126607/12.

(130153708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Larry II Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 164.348.

Veillez prendre note que l'associée Larry II Targetco (Berlin) GmbH a désormais son adresse à Mecklenburgische Strasse, 57, D-14197 Berlin (Allemagne).

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry II Potsdam S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126606/13.

(130153805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 159.500.

Veillez prendre note que l'associée Larry I Targetco (Berlin) GmbH a désormais son adresse à Mecklenburgische Strasse, 57, D-14197 Berlin (Allemagne).

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry Condo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126602/13.

(130154009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Abaca Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.961.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 26 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Louis WALLERAND, administrateur de sociétés, né à Saint-Saulve (France), le 15 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Abaca Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126274/16.

(130153919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

A.W.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.W.H. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013126272/11.

(130153749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Alkab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alkab S.à r.l.

Référence de publication: 2013126280/10.

(130154267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.682.

RECTIFICATIF

Le rectificatif suivant est à apporter aux comptes de la Société déposés le 10 mai 2013 N° L 130074131, pour la période clôturant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Aout 2013.

A.L.P INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2013126271/13.

(130154319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Wood Trader Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Géidgerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 153.411.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126253/10.

(130152976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Yves Clause Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 19A, route de Gilsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126256/10.

(130153070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

T10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.041.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T10 S.à r.l

Un Mandataire

Référence de publication: 2013126205/11.

(130153144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

TCG Asnières 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.781.

EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126193/13.

(130152960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Tallis 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 107.907.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013126192/11.

(130153457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 310.000,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.170.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Whitewood (Studio 4-5) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of three hundred ten thousand British Pounds (GBP 310,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.170 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2042 on August 17, 2012.

THERE APPEARED:

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of one hundred

ninety thousand British Pounds (GBP 190,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.414 (the Sole Shareholder), here represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that three hundred ten thousand (310,000) shares of the Company, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. amendment of articles 7, 8.2(i), 8.2(iii) and 8.3(i) of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 7, 8.2(i), 8.2(iii) and 8.3(i) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of eight (8) members (the Board). The Board shall be composed of one (1) or several class A manager(s), one (1) or several class B manager(s), and one (1) or several class C manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time revoke and replace the manager(s).

7.2. Norfolk Joint Venture Limited (registered in England and Wales under number 08116327) whose registered office is at Norfolk House, 31 St James' Square, London SW1Y 4JJ (Stanhope) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by Stanhope or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager. This right of proposal shall terminate if and when Stanhope is no longer an indirect shareholder of the Company.

7.3. AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (AIMCo) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by AIMCo or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager. This right of proposal shall terminate if and when AIMCo is no longer an indirect shareholder of the Company.

7.4. MF White Television City Limited, whose registered office is at 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE (Mitsui) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by Mitsui or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class C manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class C manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class C manager. This right of proposal shall terminate if and when Mitsui is no longer an indirect shareholder of the Company.

7.5 The Board shall nominate one class B manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class B manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.6 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

[...]

8.2. Procedure

(i) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager, one (1) must be a class B manager and one (1) must be a class C manager, in attendance in person or by proxy at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of managers ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)) in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other

managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager;

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not present, the Board meeting shall (unless a class A manager, a class B manager and a class C manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2 (v), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and

d. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2.(i) c. shall be, if there is no class A manager in attendance at such adjourned meeting, any one class B manager and one class C manager in attendance in person or by proxy.

[...]

(iii) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and the relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum).

[...]

8.3 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of (i) at least one (1) class A manager, (ii) at least one (1) class B manager and (iii) at least one (1) class C manager."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'août,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à trois cent dix mille livres Sterling (GBP 310.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.170 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (le Mémorial) sous le numéro 2042 le 17 août 2012.

A COMPARU:

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, dont le capital social s'élève à cent quatre-vingt-dix mille livres Sterling (GBP 190.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.414 (l'Associé Unique), ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que trois cent dix mille (310.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées lors de cette Assemblée qui est par conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des articles 7, 8.2 (i), 8.2 (iii) et 8.3 (i) des statuts de la Société; et

2. Divers.

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les articles 7, 8.2(i), 8.2(iii) and 8.3(i) des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de huit (8) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A, d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe C. Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer et remplacer le(s) gérant(s).

7.2. Seul Norfolk Joint Venture Limited (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08116327) dont le siège social est situé à Norfolk House, 31 St James' Square, Londres SW1Y 4JJ (Stanhope) aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par Stanhope ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant (s) de classe A de temps à autres. De la même manière, Stanhope aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque Stanhope ne sera plus un associé indirect de la Société.

7.3. Seul AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.972 (AIMCo) aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par AIMCo ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autres. De la même manière, AIMCo aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque AIMCo ne sera plus un associé indirect de la Société.

7.4. Seul MF White Television City Limited, dont le siège social est situé au 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, Londres W1J 5AE (Mitsui) aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par Mitsui ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe C de temps à autres. De la même manière, Mitsui aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe C et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque Mitsui ne sera plus un associé indirect de la Société.

7.5. Le Conseil désignera un gérant de classe B comme président (le Président). Le Président agira comme président de chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, un autre gérant de classe B présent décidera qui d'entre eux agira comme Président pro tempore à cette réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.

7.6. Les gérants peut être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions du présent article 7.

[...]

8.2 Procédure

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents à la réunion du Conseil, dont un (1) doit être un gérant de classe A, un (1) doit être un gérant de classe B et un (1) doit être un gérant de classe C, présents ou par procuration au commencement et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, sous réserve des conditions suivantes:

a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de gérants de résidence fiscale ordinaire à Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)) présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants sont présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, sous réserve que toute procuration octroyée par un Gérant Résident doit être donné à un autre Gérant Résident;

c. si, pendant l'heure après l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas présent, la réunion du Conseil (et à moins qu'un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié à Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iii) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit; et

d. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. sera, si aucun gérant de classe A n'assiste à cette réunion ajournée, un gérant de classe B et un gérant de classe C présents en personne ou par procuration.

[...]

(iii) Sauf décision contraire prise par les gérants de la Société, une notification préalable d'au moins dix (10) Jours Ouvrés avant chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil ainsi que l'ordre du jour de la réunion et tous les documents du Conseil pertinents seront donnés à chaque membre du Conseil, à condition qu'un gérant puisse exiger une réunion du Conseil à tenir dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit).

[...]

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de (i) au moins un (1) gérant de classe A, (ii) au moins un (1) gérant de classe B et (iii) au moins un (1) gérant de classe C."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, est approximativement estimé à la somme de EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38834. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013125127/214.

(130152004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

ANTONOV AN2 LËTZEBUERG Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 48, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg F 9.665.

— STATUTS

Entre les soussigné(e)s

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif (ci-après loi du 21 avril 1928).

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "ANTONOV AN2 Lëtzebuerg, Association sans but lucratif ". Son siège est fixé à Luxembourg et sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet notamment de

- sauvegarder, restaurer, entretenir et faire connaître le patrimoine de l'aéronautique;
- aider et participer à la conservation et à la restauration d'aéronefs antiques, historiques, classiques et de collection.

L'association pourra effectuer toute sortes d'activités annexes qui sont de nature à favoriser son objet social ou de permettre sa réalisation. L'association pourra également s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un objet identique ou similaire.

Art. 3. L'association se compose de toutes personnes s'intéressant aux objectifs de l'association ou participant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 4. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 5. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 180 euros, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation dans un délai de six mois après sommation de paiement;

c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 8. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre, respectivement par courrier électronique au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres majeurs au moins et de neuf membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour un terme renouvelable de deux ans. Les administrateurs sont toujours révocables.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le Président, le Vice-Président, le Secrétaire et le Trésorier.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion courante des affaires de l'association. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 18. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont une signature doit obligatoirement être celle du Président ou du Vice-Président. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

Art. 19. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'association.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le Trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur". De même peut-il conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 24. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Signatures.

Référence de publication: 2013125147/88.

(130151231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Theatre Directorship Services Beta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013126170/10.

(130153461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Mixfinance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 163.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126654/9.

(130154263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Sub Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.928.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of August,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appears:

"Super Ebco S.à r.l." a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B178 453.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The foresaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Sub Ebco S.a r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation,

contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares of USD 0.01 (one cent) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers") composed of 3 (three) managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 2,000,000 (two million) shares representing the capital have been entirely subscribed by Super Ebco S.a r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000.- (twenty thousand dollars), is as now at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

Mr. Ron E. Bell, with professional address at 2 More London Riverside, London SE1 2JT, United Kingdom;

Mr. Philippe Leclercq, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Mr. Gaël Sausy, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Comparaît:

"Super Ebco S.à r.l.", une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg RCS B178 453.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Sub Ebco S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 20.000.- (vingt mille dollars américain), représenté par 2.000.000 (deux millions) parts sociales de USD 0,01 (un cent) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut racheter, rembourser et / ou d'annuler ses actions sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance (chacun un «Gérant» et collectivement le «Conseil de Gérance») composé de 3 (trois) gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire".

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Super Ebco S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20.000.- (vingt milles dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ron E. Bell, avec adresse professionnelle au 2 More London Riverside, Londres SE1 2JT, Royaume-Uni;

Monsieur Philippe Leclercq, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Monsieur Gaël Sausy, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll; L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39836. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125533/375.

(130152477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 73.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.183.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of seventy-three thousand British Pounds (GBP 73,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.183 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 11, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 2060 on August 20, 2012.

THERE APPEARED:

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of one hundred ninety thousand British Pounds (GBP 190,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.414 (the Sole Shareholder), here represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that seventy-three thousand (73,000) shares of the Company, having a par value of one British Pound (GBP 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. amendment of articles 7, 8.2(i), 8.2(iii) and 8.3(i) of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 7, 8.2(i), 8.2(iii) and 8.3(i) of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of eight (8) members (the Board). The Board shall be composed of one (1) or several class A manager(s), one (1) or several class B manager(s), and one (1) or several class C manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time revoke and replace the manager(s).

7.2. Norfolk Joint Venture Limited (registered in England and Wales under number 08116327) whose registered office is at Norfolk House, 31 St James' Square, London SW1Y 4JJ (Stanhope) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by Stanhope or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager. This right of proposal shall terminate if and when Stanhope is no longer an indirect shareholder of the Company.

7.3. AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (AIMCo) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by AIMCo or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager. This right of proposal shall terminate if and when AIMCo is no longer an indirect shareholder of the Company.

7.4. MF White Television City Limited, whose registered office is at 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE (Mitsui) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to the other shareholder(s)) signed by Mitsui or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class C manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class C manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class C manager. This right of proposal shall terminate if and when Mitsui is no longer an indirect shareholder of the Company.

7.5 The Board shall nominate one class B manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class B manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.6 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

[...]

8.2. Procedure

(i) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager, one (1) must be a class B manager and one (1) must be a class C manager, in attendance in person or by proxy at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of managers ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)) in attendance in person or by proxy shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence, provided always that any proxy granted by a Resident Manager must be to another Resident Manager;

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not present, the Board meeting shall (unless a class A manager, a class B manager and a class C manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2 (v), in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and

d. subject as provided in clause 8.2.(i)a. above, the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2.(i) c. shall be, if there is no class A manager in attendance at such adjourned meeting, any one class B manager and one class C manager in attendance in person or by proxy.

[...]

(iii) Unless otherwise agreed by the managers of the Company, not less than ten (10) Business Days' notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and the relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the managers shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum).

[...]

8.3 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of (i) at least one (1) class A manager, (ii) at least one (1) class B manager and (iii) at least one (1) class C manager."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à soixante-treize mille livres Sterling (GBP 73.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.183 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (le Mémorial) sous le numéro 2060 le 20 août 2012.

A COMPARU:

Whitewood (Finance) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, dont le capital social s'élève à cent quatre-vingt-dix mille livres Sterling (GBP 190.000) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.414 (l'Associé Unique), ici représentée par Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que soixante-treize mille (73.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées lors de cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification des articles 7, 8.2 (i), 8.2 (iii) et 8.3 (i) des statuts de la Société; et

2. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les articles 7, 8.2(i), 8.2(iii) and 8.3(i) des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de huit (8) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A, d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe C. Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer et remplacer le(s) gérant(s).

7.2. Seul Norfolk Joint Venture Limited (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08116327) dont le siège social est situé à Norfolk House, 31 St James' Square, Londres SW1Y 4JJ (Stanhope) aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par Stanhope ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant (s) de classe A de temps à autres. De la même manière, Stanhope aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque Stanhope ne sera plus un associé indirect de la Société.

7.3. Seul AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 168.972 (AIMCo) aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par Stanhope ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autres. De la même manière, Stanhope aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque AIMCo ne sera plus un associé indirect de la Société.

7.4. Seul MF White Television City Limited, dont le siège social est situé au 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, Londres W1J 5AE (Mitsui) aura le droit, par notification écrite adressée à la Société (avec les autres associés en copie) signée par Stanhope ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe C de temps à autres. De la même manière, Stanhope aura également seul le droit, également par notification écrite, de proposer la révocation de ce gérant de classe C et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci. Ce droit de proposition prendra fin lorsque Mitsui ne sera plus un associé indirect de la Société.

7.5. Le Conseil désignera un gérant de classe B comme président (le Président). Le Président agira comme président de chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, un autre gérant de classe B présent décidera qui d'entre eux agira comme Président pro tempore à cette réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.

7.6. Les gérants peut être révoqués à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions du présent article 7.

[...]

8.2 Procédure

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents à la réunion du Conseil, dont un (1) doit être un gérant de classe A, un (1) doit être un gérant de classe B et un (1) doit être un gérant de classe C, présents ou par procuration au commencement et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, à condition que dans chaque cas:

a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de gérants de résidence fiscale ordinaire à Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)) présents en personne ou par procuration dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants sont présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence, sous réserve que toute procuration octroyée par un Gérant Résident doit être donné à un autre Gérant Résident;

c. si, pendant l'heure après l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas présent, la réunion du Conseil (et à moins qu'un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié à Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iii) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit; et

d. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. sera, si aucun gérant de classe A n'assiste à cette réunion ajournée, un gérant de classe B et un gérant de classe C présents en personne ou par procuration.

[...]

(iii) Sauf décision contraire prise par les gérants de la Société, une notification préalable d'au moins dix (10) Jours Ouvrés avant chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil ainsi que l'ordre du jour de la réunion et tous les documents du Conseil pertinents seront donnés à chaque membre du Conseil, à condition qu'un gérant puisse exiger une réunion du Conseil à tenir dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les gérants agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit).

[...]

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de (i) au moins un (1) gérant de classe A, (ii) au moins un (1) gérant de classe B et (iii) au moins un (1) gérant de classe C."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, est approximativement estimé à la somme de EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38838. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125130/217.

(130152033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

EIG LLX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 179.954.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteenth, on the thirtieth day of August.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) EIG Energy Fund XVI, L.P., a limited partnership, existing and organised under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under filing number 5333705;

(2) EIG Energy Fund XVI-B, L.P., a limited partnership, existing and organised under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904 USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under filing number 5333705;

(3) EIG Energy Fund XVI (Scotland), L.P., a limited partnership, existing and organised under English law, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with Registrar of Companies of Scotland under filing number SL13117;

(4) EIG Energy Fund XVI (Cayman), L.P., a limited partnership, existing and organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, P.O. Box 2681, George Town, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands; (each a Subscriber, together the Subscribers).

All the Subscribers are here represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies, given under private seal;

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Subscribers and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscribers, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

ARTICLES OF ASSOCIATION OF EIG LLX HOLDINGS S.À R.L.

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Class A Manager means a Manager with an A signatory power; and Class A Managers means all of them;

Class B Manager means a Manager with an B signatory power; and Class B Managers means all of them;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "EIG LLX Holdings S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the Shareholders; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding shares or to whom shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Section II - Articles of association

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "EIG LLX Holdings S.à r.l."

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or the General Meeting. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars), represented by 30,000 (thirty thousand) Shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or the General Meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 7. Profit sharing. Each Share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of the Shares shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall be applied in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of a Shareholder will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by several Managers who constitute the Board. Each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The Managers need not to be Shareholders. The Managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The General Meeting may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the Board.

The Company shall be bound by the joint signatures of a Class A Manager and a Class B Manager.

Any Class A Manager and any Class B Manager may jointly sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the simple majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members (including at least one Class A Manager and one Class B Manager) is present or represented at a meeting of the Board.

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board (including at least one Class A Manager).

Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by a Class A Manager and a Class B Manager. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending, or by the Chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of Manager. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General Meetings. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote of the Shareholders, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year (the Financial Year).

Art. 17. Financial statements. At the end of each Financial Year, the Company's accounts are established and the Board has to prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

In addition, a statutory auditor (commissaire aux comptes) or an external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be appointed from time to time by the sole Shareholder or the General Meeting if it is deemed necessary.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Subscribers, represented as stated above, hereby declare that they subscribe in cash to 30,000 (thirty thousand) shares, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of USD 1 (one United States Dollar) per share and an aggregate subscription price of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars), as follows:

EIG Energy Fund XVI, L.P., prenamed:	18,028 (eighteen thousand twenty-eight) shares;
EIG Energy Fund XVI-B, L.P., prenamed:	5,130 (five thousand one hundred and thirty) shares;
EIG Energy Fund XVI (Scotland), L.P., prenamed: . . .	2,727 (two thousand seven hundred and twenty-seven) shares;
EIG Energy Fund XVI (Cayman), L.P., prenamed: . . .	4,115 (four thousand one hundred and fifteen) shares
Total:	30,000 (thirty thousand) shares

All these shares have been fully paid up by the Subscribers by way of contributions in cash in an aggregate amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars), so that the amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) paid by the Subscribers is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash are entirely allocated to the share capital of the Company.

Transitory Provisions

The Company's first financial year shall begin on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- (a) The meeting resolves to set the number of managers of the company at 5 (five).
- (b) The meeting resolves to appoint the following 5 (five) persons as managers of the Company for an unlimited period of time and to qualify the appointed managers as either class A managers (the Class A Managers) or class B managers (the Class B Managers):
 - (i) Mr Randall Wade, manager, whose professional address is at 333 Clay Street, Suite 3500, Houston, Texas 77002, USA, is appointed as Class A Manager;
 - (ii) Mr Jean-Daniel Borgeaud, manager, whose professional address is at 45 Mount Street, 1st Floor, W1K 2RZ, London, United Kingdom, is appointed as Class A Manager;
 - (iii) Mr Rolf Caspers, employee, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, is appointed as Class B Manager;
 - (iv) Mr Daniel Bley, employee, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, is appointed as Class B Manager; and
 - (v) Mrs Heike Kubica, employee, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, is appointed as Class B Manager.
- (c) The meeting resolves to set the registered office of the Company at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Subscribers, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Subscribers, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Subscribers, the proxyholder of the Subscribers signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. EIG Energy Fund XVI, L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre du Delaware (Delaware Secretary of State, Division of Corporations) sous le numéro d'enregistrement 5333705;
 2. EIG Energy Fund XVI-B, L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registre du Delaware (Delaware Secretary of State, Division of Corporations) sous le numéro d'enregistrement 5333705;
 3. EIG Energy Fund XVI (Scotland), L.P., une société de droit anglais, ayant son siège social au, 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Ecosse (Registrar of Companies of Scotland) sous le numéro d'enregistrement SL 13117;
 4. EIG Energy Fund XVI (Cayman), L.P., une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social à, Cricket Square, P.O. box 2681, George Town, Grand Cayman KY1-1111, Iles Caymans;
- (individuellement un Souscripteur, et ensemble les Souscripteurs)

Tous les Souscripteurs sont ici représentés par Emmanuel Lamaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des Souscripteurs et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Souscripteurs, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

STATUTS DE EIG LLX HOLDINGS S.À R.L.

Section I - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre;

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société;

Gérant de Catégorie A désigne un gérant ayant un pouvoir de signature A; et Gérants de Catégorie A désigne l'ensemble d'entre eux;

Gérant de Catégorie B désigne un gérant ayant un pouvoir de signature B; et Gérants de Catégorie B désigne l'ensemble d'entre eux;

Loi de 1915 désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne "EIG LLX Holdings S.à r.l.";

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des associés de la Société; et Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Gérants désigne tous les membres du Conseil; et Gérant un membre du Conseil;

Associé désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associés désigne chacun d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée; et Part Sociale désigne l'une d'entre elles;

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "EIG LLX Holdings S.à r.l."

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du Conseil.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 30.000 USD (trente mille dollars américains) représenté par 30.000 (trente mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale conformément à l'article 15 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir des Parts Sociales au sein de son propre capital pour autant que la Société dispose d'une réserve distribuable ou des fonds suffisants à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé unique ou par l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un Associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par plusieurs Gérants qui forment le Conseil. Chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer tout Gérant.

Vis-à-vis des tiers, les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B pourront conjointement déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les Gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité simple des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres (dont au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B) est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un Président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Président pro tempore sera désigné par vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors du Conseil (dont au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B).

Notification par écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Il est possible d'omettre cette convocation si les Gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents au Conseil, ou par le Président du Conseil, si un Président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées Générales. Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'Assemblée Générale.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité. L'Associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il/elle possède ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année (L'Année Sociale).

Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque Année Sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil devra dresser un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

En outre, un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprise agréé peut être nommé par l'Associé unique ou par l'Assemblée Générale, si ceux-ci le jugent nécessaire.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les Souscripteurs, représentés tel que décrit ci-dessus, déclarent souscrire en numéraire les 30.000 (trente mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social total de la Société, et ayant un prix de souscription de 1 USD (un dollar américain) par part sociale et un prix de souscription total de 30.000 USD (trente mille dollars américains) comme suit:

EIG Energy Fund XVI, L.P., précitée:	18.028 (dix-huit mille vingt-huit) parts sociales;
EIG Energy Fund XVI-B, L.P., précitée:	5.130 (cinq mille cent trente) parts sociales;
EIG Energy Fund XVI (Scotland), L.P., précitée:	2.727 (deux mille sept cent vingt-sept) parts sociales;
EIG Energy Fund XVI (Cayman), L.P., précitée:	4.115 (quatre mille cent quinze) parts sociales;
Total:	<u>30.000 (trente mille) parts sociales</u>

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par les Souscripteurs au moyen d'apports en numéraire d'un montant total de 30.000 USD (trente mille dollars américains), de telle sorte que le montant de 30.000 USD (trente mille dollars américains) versé par les Souscripteurs se trouve dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire sont intégralement alloués au compte capital social de la Société.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence à la date de ce jour et prend fin le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300.-

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la société, les Associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société ont pris les résolutions suivantes:

(a) L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 5 (cinq).

(b) L'assemblée décide de nommer les 5 (cinq) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée et de conférer aux gérants nommés soit le titre de gérant de catégorie A (les Gérants de Catégorie A), soit le titre de gérant de catégorie B (les Gérants de Catégorie B):

(i) Randal Wade, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 333 Clay Street, Suite 3500, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique, est nommé Gérant de Catégorie A;

(ii) Jean-Daniel Borgeaud, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 45 Mount Street, 1st Floor, W1K 2RZ, London, Royaume-Uni, est nommé Gérant de Catégorie A

(iii) Rolf Caspers, employé, dont l'adresse professionnelle est sise au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé Gérant de Catégorie B;

(iv) Daniel Bley, employé, dont l'adresse professionnelle est au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé Gérant de Catégorie B; et

(v) Heike Kubica, employée, dont l'adresse professionnelle est au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée Gérant de Catégorie B.

(c) L'assemblée décide d'établir le siège social de la société au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire des Souscripteurs l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Souscripteurs, le mandataire des Souscripteurs a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40281. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125814/440.

(130153179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**4SQ International Société Anonyme, Société Anonyme de Titrisation,
(anc. Blue Rock Holding Lux S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.184.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Blue Rock Holding Lux S.A.", établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains, en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1948 du 6 octobre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.184.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Kai-Uwe BERG, avocat, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Carmen WEBER, secrétaire, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Olga FRITZER-DOBROVOLSKAYA, comptable, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Modification de la dénomination de la société;
- Démission de l'administrateur unique;
- Nomination d'un (1) nouvel administrateur.

- Refonte des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société et par conséquent l'article correspondant des statuts sera adapté dans la refonte des statuts qui suit:

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur unique, à savoir:

- Wolfram Otto VOEGELE, avocat, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, et lui donne décharge.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un (1) nouvel administrateur, à savoir:

- Paul Curtis HICKS, Chief Executive Officer, demeurant à 890 Mountain View, 78063 Pipe Creek, Texas, (États-Unis).

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 2018.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la société en langue anglaise suivi d'une version française et dont la teneur est la suivante:

Version anglaise

Section I. Name - Registered Office - Object - Term - Share capital

Art. 1. There is hereby established pursuant to the laws of 10 August 1915 and the laws of 22 March 2004 as amended from time-to-time known as the "Securitisation Act 2004" regarding commercial companies, as amended pursuant to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), a société anonyme which is formed and incorporated as a Securitisation Company pursuant to Art. 4. of the Securitization Act 2004 between the appearing parties and all those who become owners of the shares created below and all those who may become members in future, which shall be governed by the aforesaid applicable laws, as well as by these articles of incorporation. The Company will assume the name of "4SQ INTERNATIONAL, Société Anonyme" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Pursuant to Article 5 of the Securitisation Act of 2004 these articles of incorporation authorize the board of directors to create one or more compartments each compartment corresponding to a distinct part of its assets and liabilities which shall have the right to: (i) have a separate ownership structure; (ii) open separate bank accounts in the name of the newly created compartment; (iii) appoint a manager of the segregated compartment; and (iv) to maintain its assets and liabilities as a totally distinct and separate entity from any other compartments or the Company.

2.1 The board of directors has authority to create an unlimited number of compartments, each compartment corresponding to a distinct co-ownership or fiduciary estate so that the assets can be clearly segregated from the assets located in each other compartment as to regards to investor or creditor rights.

2.2 Art. 63. (1) and (2) of the Securitization Law of 2004 is hereby adopted, which states:

(1) If provided for in the articles of incorporation, the management regulations or the issuance agreement, a securitisation undertaking may issue securities whose value or yield is linked to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares. If the acquisition vehicle is different from the issuing vehicle, the value, the yield and the conditions of repayment may also be linked to the assets and the liabilities of the acquisition vehicle.

(2) Notwithstanding any provision to the contrary, the voting rights attached to shares which do not have an equal value is proportionate to the portion of the shares capital represented by such shares. The voting rights attached to notes and other debt instruments are always proportionate to the portion of the debt they represent.

2.3 It is intention of the Company that all compartments offering of securitized instruments do not engage in conduct which falls under the regulatory authority of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (hereinafter the "CSSF"). Therefore, the Company will not (i) exceed the CSSF guideline that "The issuance of securities is deemed to be carried

out on a continuous basis when the securitisation undertaking undertakes more than three issues to the public per year", taking into consideration that "The number of issues to be taken into consideration is the total number of issues of all compartments of the securitisation undertaking"; (ii) Issue any Security which can be acquired for less than €125,000 Euro; (iii) Advertise any offering to the general public; (iv) Offer its notes only to professionals (i.e. institutional investors) within the meaning of Annexe II to Directive 2004/39/EC (MiFID) are not issues to the public; (v) The Company is prohibited issuing any Global Note which is believed or intended to be marketed as a securitisation undertaking which is structured for the purposes of the marketing by means of a "wrapper" aimed at the public.

2.4 Definition of Professional Person - As used herein, the definition of "Professional Person" is that which is used by the MiFID which states: "A professional client is a client who possesses the experience, knowledge and expertise to make its own investment decisions and properly assess the risks that it incurs. Annex II of the MiFID define categories of clients who are considered as professionals. These include, but are not limited to:

- Entities that are required to be authorised or regulated to operate in the financial markets, e.g., credit institutions, investment firms, insurance companies, etc.

- Large undertakings with at least two of the following: (1) a balance sheet total of EUR 20 million; (2) own funds of EUR 2 million; and (3) a net turnover of EUR 40 million.

- National and regional governments, central banks, international and supranational institutions such as the World Bank, International Monetary Fund, European Central Bank, etc.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg. It can be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the Board of Directors. A (société anonyme), having its registered office at LCG International AG R.C. B 86 354 11A, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. The Company can establish subsidiaries, branches, agencies or administrative offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a majority vote of the Board of Directors recorded in the minutes of the Company.

Art. 5. The duration of the company is unlimited.

Art. 6. The company's object is to issue securitized undertakings to Institutional Investors as that term is defined by Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). In issuing securitized undertakings, the Company will operate as an unregulated entity pursuant to the applicable provisions for unregulated entities under the Luxembourg act dated 22 March 2004 as amended from time-to-time on securitisation (the "Securitisation Act 2004") as interpreted by the CSSF. The Company will register with the Luxembourg trade and companies register prior to commencing operations. In addition, the company may carry out any trading activity, provided that it is not specifically regulated. In general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable transactions directly or indirectly related to the company's object or that are likely to facilitate or develop it. The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Art. 7. The company's share capital is fixed at thirty one thousand euros (31.000.- €) represented by three hundred ten (310) shares, each with a nominal value of hundred euro (100.- €) per share. The shares are registered or bearer shares, at the discretion of the shareholder, with the exception of the registered shares required by the law. The shares of the company may be created, at the discretion of the shareholder, in single units or as certificates representing several shares. The company can buy back its own shares under the conditions stipulated in the law.

The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

The Company will recognize only one holder per share, The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The Company's shares are freely transferable among members. Intervivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Section II. Administration - Supervision

Art. 8. The Company is administered by a board of directors composed of at least three members, which may or may not be shareholders. The directors are appointed for a term of office that may not exceed six years. They may be re-elected and can be dismissed at any time. In the event of a vacancy for a position of director, the remaining directors are entitled to step in provisionally; in this case the next general meeting must proceed with a definitive election. The Board of Directors has the powers to carry out all necessary or useful acts to accomplish the company's object; all that is not reserved for the General Meeting by the law or these statutes falls within its competence.

Art. 9. The Board of Directors can only validly deliberate if a majority of its active members is present or represented; instructions between directors, which can be given in writing, by telegram, telex or fax, are allowed. In an emergency, the directors can cast their vote in writing, by telegram, telex or fax. The decisions of the Board of Directors are taken by a majority of votes; in the event of a split vote the person chairing the meeting shall have the casting vote.

Art. 10. The Board may delegate all or part of its powers for day-to-day management, as well as representation of the company relating to such management, to one or more managers, directors, administrators or other agents, shareholders or otherwise. Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting.

Art. 11. The company is bound by the individual signature of the managing director, or by the joint signature of two directors, including that of the managing director.

Art. 12. Supervision of the company is entrusted to one or more auditors, shareholders or otherwise, appointed for a term of no more than six years; they may be re-elected and may be dismissed at any time.

Art. 13. The Board of Directors chooses a chairman from within its members. In the event of the absence of the chairman, the meeting may be chaired by another director present. The Board of Directors meets at the call of the chairman as often as required for the interests of the company. A meeting must be called whenever two directors request one.

Section III. General Meeting

Art. 14. The Annual General Meeting meets as of right in Luxembourg, on the first Monday of July at 9 o'clock at the registered office of the company or at any other location indicated in the calls to the meeting. If this falls on a public holiday, the Meeting will be held on the next working day.

Art. 15. Calls to General Meetings must comply with the legal provisions. They are not necessary where all the shareholders are present or represented and declare to have had prior knowledge of the agenda.

The Board of Directors defines the conditions required to take part in General Meetings.

Art. 16. All shareholders have the right to vote in person or via a representative, shareholder or otherwise.

Each share gives the right to one vote, except for restrictions imposed by the law.

Art. 17. The properly constituted General Meeting represents all the shareholders of the company. It has the most extensive powers to perform or ratify acts involving the company.

Section IV. Company year - Distribution of profits

Art. 18. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts on the date of formation and ends on the thirty-first of December 2013.

Art. 19. Five (5) percent of the net profit is assigned to the formation or provision of the legal reserve fund.

This allocation ceases to be obligatory when and for as long as the reserve reaches ten (10) percent of the nominal capital. The General Meeting has sovereign powers of decision over the allocation of the balance.

The Board of Directors is allowed to pay interim dividends in accordance with the conditions laid down by law.

Section V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting, taking the decision according to the procedures defined for the amendment of the statutes.

Art. 21. During the dissolution of the company, the General Meeting decides on the procedure for liquidation, appoints one or more liquidators and determines their powers and emoluments.

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

General provision

Art. 24. For all points not governed by these statutes, the parties declare that they refer and submit to the provisions of the law of 10 August 1915 and its subsequent amendments.

C. Management

Art. 25. The Company is managed by one or several managers who are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two or more managers.

Art. 26. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Art. 27. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 28. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature), cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 29. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 30. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 31. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 32. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 33. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 34. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

Version française

Section I. Nom - Siège social - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué en vertu de la loi du 10 août 1915 et de la loi du 22 mars 2004, comme amendée à tout moment et connue sous le nom de «loi sur la titrisation de 2004» applicable aux sociétés commerciales et comme amendée en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg («Luxembourg»), une société anonyme qui est formée et constituée en tant que société de titrisation conformément à l'article 4 de la Loi sur la titrisation de 2004, entre les parties qui comparaissent et toutes celles qui deviennent propriétaires des actions ci-après créées et toutes celles qui pourraient devenir actionnaires à l'avenir, et qui sera régie par les lois applicables susmentionnées ainsi que par ces statuts. La société adoptera la dénomination de «4SQ INTERNATIONAL, Société Anonyme» (ci-après dénommée la «société»).

Art. 2. Conformément à l'article 5 de la loi sur la titrisation de 2004, ces statuts autorisent le conseil d'administration à créer un ou plusieurs compartiments, chaque compartiment correspondant à une partie distincte de ses actifs et passifs et qui s'accompagne du droit: (i) d'avoir une structure de propriété distincte; (ii) d'ouvrir des comptes bancaires distincts au nom du compartiment nouvellement créé; (iii) de nommer un gestionnaire pour le compartiment distinct; et (iv) de maintenir ses actifs et passifs dans une entité totalement distincte de tout autre compartiment de la société.

2.1 Le conseil d'administration a le pouvoir de créer un nombre illimité de compartiments, chaque compartiment correspondant à une copropriété ou à un patrimoine fiduciaire distinct afin que les actifs puissent être clairement séparés de ceux situés dans chacun des autres compartiments s'agissant des droits des investisseurs ou des créanciers.

2.2 L'article 63. (1) et (2) de la loi sur la titrisation de 2004 est adopté, qui stipule:

(1) À condition que les statuts, le règlement de gestion ou le contrat d'émission le prévoient, un organisme de titrisation peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances ou de certaines catégories d'actions. En présence d'un organisme d'acquisition distinct de l'organisme d'émission, la valeur, le rendement et les conditions de remboursement peuvent également dépendre des actifs et des dettes de l'organisme d'acquisition.

(2) Nonobstant toute stipulation contraire, le droit de vote attaché aux actions de valeur inégale est proportionnel à la quotité du capital que représentent ces actions. Celui attaché aux obligations et autres titres de créance est toujours proportionnel à la quotité du montant de l'emprunt qu'elles représentent.

2.3 Il est dans l'intention de la société que tous les compartiments offrant des instruments titrisés s'abstiennent de toute activité relevant de l'autorité de réglementation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après dénommée la «CSSF»). Par conséquent, la société (i) n'excédera pas les limites posées par la circulaire de la CSSF selon laquelle «L'émission de valeurs mobilières est présumée continue si l'organisme de titrisation procède à plus de trois émissions au public par an.», prenant en compte que «Le nombre d'émissions à prendre en compte est le total des émissions de tous les compartiments de l'organisme de titrisation.»; (ii) n'émettra pas de valeurs mobilières pouvant être acquises pour moins de 125 000 €; (iii) ne proposera aucun placement au public; (iv) offrira ses obligations à des professionnels uniquement (c'est-à-dire des investisseurs institutionnels) au sens de l'annexe II de la Directive 2004/39/CE (MiFID), ce qui ne constitue pas une émission à l'attention du public; et

(v) la société a l'interdiction d'émettre des obligations globales considérées ou supposées comme devant être commercialisées par un organisme de titrisation et dont la structure en vue de la commercialisation repose sur un «wrapper» destiné au public.

2.4 Définition d'un professionnel - Telle qu'utilisée aux présentes, la définition de

«Professionnel» est celle qui est utilisée par la MiFID, qui indique:

«Un client professionnel est un client qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus.» L'annexe II de la MiFID définit des catégories de clients qui sont considérés comme des professionnels. Celles-ci incluent, sans s'y limiter:

- Les entités qui sont tenues d'être agréées ou réglementées pour opérer sur les marchés financiers, par ex. établissements de crédit, entreprises d'investissement, entreprises d'assurance, etc.

- Grandes entreprises réunissant deux des critères suivants, au niveau individuel: (1) total du bilan: 20 millions d'euros; (2) capitaux propres: 2 millions d'euros; et (3) chiffre d'affaires net: 40 millions d'euros.

- Les gouvernements nationaux et régionaux, les banques centrales, les institutions internationales et supranationales comme la Banque mondiale, le FMI, la BCE, etc.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Une (société anonyme), ayant son siège social à LCG International AG R. C. B 86 354 11A, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-duché de Luxembourg par une résolution lors d'une assemblée générale de ses membres. Au sein d'un même arrondissement, le siège social peut être transféré par simple résolution du président ou du conseil d'administration. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Art. 4. La société peut établir des filiales, succursales, agences ou bureaux administratifs, soit dans le Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par un vote à la majorité du conseil d'administration qui sera consigné dans le procès-verbal de la société.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. La société a pour objet d'émettre des engagements titrisés aux investisseurs institutionnels comme ce terme est défini par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Lors de l'émission d'engagements titrisés, la société fonctionnera comme une entité non réglementée conformément aux dispositions applicables pour les entités non réglementées en vertu de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 telle qu'amendée à tout moment et portant sur la titrisation (la «loi sur la titrisation de 2004») et telle qu'interprétée par la CSSF. La société s'immatriculera auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg avant le début de ses activités. En outre, la société peut se livrer à toute activité commerciale, à condition qu'elle ne soit pas spécifiquement réglementée. D'une manière générale, elle peut effectuer tous types de transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières liées directement ou indirectement à l'objet de l'entreprise ou qui sont susceptibles de faciliter ou de développer son activité. La société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes les opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de ses fins ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet. La société peut également assister, offrir des garanties et accorder des prêts à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe que la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31 000 €) représentés par trois cent dix (310) actions, chacune d'une valeur nominale de 100 €. Les actions sont des actions nominatives ou au porteur, à la discrétion de l'actionnaire, à l'exception des actions nominatives requises par la législation. Les actions de la société peuvent être créées, à la discrétion de l'actionnaire, en unités simples ou comme des certificats représentant plusieurs actions. La société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la législation

Le capital peut être modifié à tout moment par l'approbation de la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social au moins. Les actionnaires actuels ont un droit préférentiel de souscription en proportion du nombre d'actions détenu par chacun d'eux en cas de contribution en numéraire.

La société ne reconnaîtra qu'un titulaire par action; les copropriétaires doivent nommer un représentant unique qui doit les représenter envers la société.

Les actions de la société sont librement transférables entre les futurs actionnaires qui acquièrent des actions conformément aux modalités spécifiées dans la législation luxembourgeoise, les statuts et les règlements. Entre vifs, elles peuvent uniquement être transférées à de nouveaux actionnaires sous réserve de l'approbation de ce transfert par les autres actionnaires lors d'une assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires n'entraîne pas la dissolution de la société.

Ni les créanciers, ni les ayants droit, ni les héritiers ne peuvent, en aucun cas, apposer des scellés sur les biens ou les documents de la société.

Tout avenant aux statuts requiert l'approbation des actionnaires représentant au moins trois quarts du capital.

Section II. Administration - Supervision

Art. 8. Conseil d'administration à actionnaire unique. La société est administrée par un conseil d'administration. Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 régissant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 (la «loi») [règlement 2157/2001 adopté par la CE, art 43.] L'article 51 stipule que «Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

8.1 Le membre initial du conseil d'administration de cette société anonyme à actionnaire unique sera Paul C. Hicks. Les administrateurs sont nommés pour un mandat d'un terme qui ne peut excéder six ans. Ils peuvent être réélus et peuvent être révoqués à tout moment. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion qui suit, procède à l'élection définitive. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres

agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Art. 13. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Section III. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, le premier lundi de juillet à 9 heures au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Section IV. Exercice - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'exercice commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2013.

Art. 19. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal. L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la législation.

Section V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires, et qui seront nommés par l'assemblée générale qui en déterminera les pouvoirs et les émoluments. Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif. Le surplus, après paiement du passif, sera réparti entre les actionnaires proportionnellement aux actions de la société détenues par eux.

Art. 23. Tous les points non réglés aux présents statuts seront déterminés en vertu des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Disposition générale

Art. 24. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Section VI. Gestion

Art. 25. La société est gérée par un ou plusieurs administrateurs qui sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe le terme de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement et à tout moment, sans motif spécifique. S'il y a plusieurs administrateurs, la société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux ou plusieurs d'entre eux.

Art. 26. S'il y a plusieurs administrateurs, le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres un président et pourra également choisir un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation. Le président préside toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent nommer un autre administrateur en tant que président intérimaire par vote de la majorité présente à ladite réunion.

Art. 27. La convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration doit être transmise aux administrateurs vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par courrier électronique, par câble, par télégramme, par télex ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration devant se dérouler à un moment et en un lieu déterminés par une résolution antérieure adoptée par le conseil d'administration.

Art. 28. Tout administrateur peut être représenté lors de toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique), par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur en tant que son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement uniquement dans le cas où une majorité des administrateurs est présente ou représentée lors de l'une de ses réunions. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal attestant de l'adoption de la résolution.

Art. 29. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le président, ou par deux administrateurs.

Art. 30. Le décès ou la démission d'un administrateur, pour une raison quelconque, ne doit pas entraîner la dissolution de la société.

Art. 31. Les administrateurs n'assument pas, en raison de leur fonction, de responsabilité personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont uniquement des agents autorisés et sont donc simplement responsables de l'exécution de leur mandat.

Section VII. Exercice - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 32. L'exercice de la société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 33. Chaque année, le dernier jour du mois de décembre, les comptes sont clôturés et les administrateurs préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la société. Chaque actionnaire peut inspecter l'inventaire susmentionné ainsi que le bilan au siège de la société.

Art. 34. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5 %) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale, jusqu'à ce qu'il atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde peut être utilisé librement par les actionnaires. Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes provisoires si les fonds pouvant être distribués sont suffisants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les nouvelles statuts de la société sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise des nouvelles statuts fera désormais foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BERG, WEBER, FRITZER-DOBROVLSKAYA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 août 2013. Relation: LAC / 2013 / 39982.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126347/459.

(130154410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Société luxembourgeoise d'histoire urbaine, asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 25, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg F 9.667.

—
STATUTS

Rapport de l'assemblée générale constitutive de Société luxembourgeoise d'histoire urbaine, asbl

Suite à la convocation adressée le 25 juillet 2013 et ayant comme points à l'ordre du jour

- constitution de l'asbl «société luxembourgeoise d'histoire urbaine, asbl»

Ont comparus

le 7 août 2013 à 18.00 heures au N°25, rue Charles Arendt:

- Madame Martine Schanen, sans profession, née le 3 octobre 1959, demeurant à L-1134 Luxembourg, 25, rue Charles Arendt;

- Monsieur Robert L. Philippart, directeur - ambassadeur touristique à l'Office National du Tourisme, né le 2 avril 1960, demeurant à L-1134 Luxembourg, 25, rue Charles Arendt

- Monsieur Charles Schanen, ingénieur, demeurant à L 1650 Luxembourg, 58, avenue Guillaume

- Madame Lucie Koemptgen, retraitée, demeurant à L-1650 Luxembourg, 58, avenue Guillaume

Ad1) Constitution de l'asbl «société luxembourgeoise d'histoire urbaine»

Proposition d'adoption des statuts:

Société luxembourgeoise d'histoire urbaine, asbl

Art. 1^{er}. L'association a la dénomination société luxembourgeoise d'histoire urbaine, a.s.b.l. Son siège est établi à 25, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg mais pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché sur décision d'une assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article 8 des statuts.

Art. 2. L'association est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 3. L'association a pour objet

1) de promouvoir et d'encourager la recherche sur le fait urbain dans son historicité en promouvant l'accès aux archives publiques et privées, encourageant la conservation et le dépôt d'archives privées.

Elle peut conseiller et encadrer des chercheurs, participer à différents groupes ou commissions d'experts en relation avec le développement urbain ou architectural.

2) de sensibiliser la population, les associations locales et les agents municipaux aux problématiques afférentes au fait urbain dans son historicité. Elle pourra initier le public jeune ou adulte à ces mêmes problématiques via des ateliers, animations, ou visites. Dans le cadre de ses activités, elle pourra former et encadrer des guides-conférenciers. L'association organise des expositions, conférences, débats et colloques, et publiera des études.

L'association est politiquement et religieusement neutre.

L'association pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques y compris engager des coopérations se rattachant directement à la réalisation de son objet social

Art. 4. Membres. L'association regroupe toute personne privée ou morale intéressée au fait urbain dans son historicité au Luxembourg.

Le nombre minimum de membres de l'association est fixé à 3.

La liste des membres effectifs est déposée au greffe du tribunal civil de Luxembourg dans le mois de la publication des présents statuts. Elle est mise à jour au moins une fois par année dans le délai d'un mois à partir de l'assemblée générale lors de laquelle les modifications ont été actées.

Sont membres honoraires toutes personnes ou associations apportant un concours moral ou matériel en faveur de l'objet de l'association défini à l'article 3 des présents statuts.

Art. 5. Admission, Démission, Exclusion. Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale qui souscrit aux présents statuts.

L'admission et l'exclusion d'un membre effectif sont prononcées par l'assemblée générale et à la majorité des deux tiers des voix. La démission se fera par lettre recommandée adressée au conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre effectif ne pourra être prononcée que pour des motifs graves, tels que violation des statuts, actes ou omissions portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association.

Art. 6. Administration. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Art. 7. Assemblée Générale. Le conseil d'administration portera au moins 8 jours à l'avance, par voie d'invitation personnelle, à la connaissance des membres le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ou d'une assemblée générale extraordinaire. La convocation à une assemblée extraordinaire peut être exigée à tout moment par un quart des membres. Conformément à l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) la modification des statuts,
- 2) la nomination et la révocation des administrateurs,
- 3) l'approbation du budget du prochain exercice et des comptes de l'exercice écoulé,
- 4) la dissolution de l'association.

Les décisions et résolutions de l'assemblée générale pourront être consultées par les associés et/ou les tiers au siège de l'association.

L'assemblée générale prend ses décisions à la simple majorité des membres présents ou représentés. Tout membre effectif a une voix délibérative aux assemblées générales. Les procurations sont admises à raison d'une représentation par membre associé présent.

Tous les membres honoraires peuvent suivre avec voix consultative les délibérations de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Les présents statuts pourront être modifiés conformément aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 9. Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se compose d'au moins trois et au maximum de sept membres, nommés à la majorité des voix des membres présents pour une durée de 4 ans, renouvelable par l'Assemblée Générale.

Il est chargé de gérer les affaires courantes de l'association et de la représenter dans tous les actes judiciaires ou extra-judiciaires. Lors de l'Assemblée Générale ordinaire il présente des rapports détaillés sur chaque question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont dirigées par le président, en son absence par le vice-président et en l'absence de ce dernier par le membre le plus âgé.

Le Conseil d'Administration fixe les jours de ses réunions. Il se réunit au moins trois fois par an.

Ses décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. S'il y a parité des voix, celle du président est prépondérante.

Pour la gestion des affaires et la représentation de l'association, le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus larges, sous réserve toutefois des objets énumérés par la loi pour lesquels une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire. Conformément à l'article 4 de la loi de 1928, une telle délibération est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des statuts
- la nomination et la révocation des administrateurs
- l'approbation des budgets et des comptes
- la dissolution de l'association.

L'association est valablement engagée par la signature du président et d'un membre de Conseil d'Administration. Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président.

Art. 10. Cotisations et Dons. Le montant et les modalités des cotisations annuelles sont fixés par l'Assemblée Générale. Elles ne pourront être supérieures à 100 € par membre effectif.

Elles viennent à échéance au début de l'année sociale. L'association est habilitée à recevoir des dons et des legs, qu'elle peut accepter dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 11. Tenue des comptes. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier de l'association.

Chaque mouvement devra être documenté par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui.

Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle par deux réviseurs désignés par l'Assemblée Générale.

Art. 12. Patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les associés puissent y faire valoir un droit individuel.

Art. 13. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, le patrimoine social est affecté à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique ou à une fondation poursuivant une activité analogue.

Art. 14. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus aux présents statuts.

Membres fondateurs

Robert L. Philippart, né le 2 avril 1960, 25, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg

Martine Schanen, née le 3 octobre 1959, 25, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg

Charles Schanen, né le 15 septembre 1961, demeurant 58, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg

Mme Lucie Koemptgen, née le 31 octobre 1925, demeurant 58, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres fondateurs présents.

Référence de publication: 2013125048/111.

(130152112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

Extract of the circular resolutions of the board of directors of the company dated as of 30 August 2013:

IT IS RESOLVED to co-opt, as approved by the CSSF on 12 August 2013, Mr James Cripps, consultant, residing professionally at 36 Napier Avenue, London SW6, as new director of the Company with immediate effect in replacement of Mr Yves de Vos until the next annual meeting of shareholders of the Company.

Certified true extract

Mr Peter De Putron

Chairman of the board of directors

French translation - Traduction en français

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 30 août 2013:

IL EST DÉCIDÉ de coopter, tel qu'approuvé par la CSSF le 12 août 2013, M. James Cripps, consultant, ayant son adresse professionnelle au 36 Napier Avenue, London SW6, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat en remplacement de M. Yves de Vos, et ce jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

Extrait certifié conforme

Mr Peter De Putron

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2013125582/22.

(130152273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Interstück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 33.145.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 2 juillet 2013 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes Monsieur Richard Gauthrot, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant à L-1528 Luxembourg, 8, Boulevard de la Foire, à compter du 2 juillet 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013125913/21.

(130153393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.
